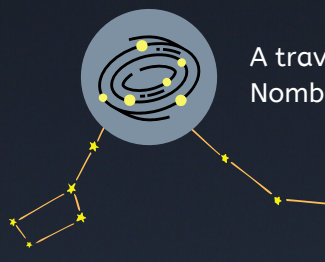




MOINS D'ÉCLAIRAGE PLUS D'ÉTOILES & PLUS DE VIE



A travers la pollution lumineuse notre ciel nocturne est en voie de perte. Nombreux sont ceux qui n'ont jamais observé la voie lactée à l'œil nu...



85%

de l'ensemble du territoire de l'UE est éclairé artificiellement durant la nuit.



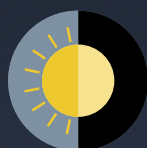
POURQUOI EST-CE UN SOUCI?

DES NUITS CLAIRES?

Notre éclairage artificiel s'est amplifié si rapidement que la nature et les humains n'ont pas eu le temps de s'y adapter!

NOTRE SANTÉ

L'éclairage de nuit perturbe notre rythme circadien – surtout la lumière à ondes courtes ("lumière bleue")! Cela peut provoquer: manque de sommeil, problèmes cardiaques, dépressions et certains cancers.



Les végétaux et les animaux ont évolué durant des millions d'années selon un rythme naturel alternant journées claires et nuits sombres.

RYTHME CIRCADIEN

ANIMAUX ET PLANTES

L'éclairage artificiel perturbe le cycle de vie de nombreux organismes vivants nocturnes.

- Chasser et se nourrir devient plus difficile, l'orientation & l'accouplement sont perturbés.
- 1/3 de tous les insectes attirés par les lumières durant la nuit meurent.
- Certains animaux diurnes risquent de devenir actifs la nuit (au lieu de dormir).
- Les nuits claires peuvent provoquer le décalage dans le temps des périodes de croissance de nombreux végétaux.



GASPILLAGE D'ÉNERGIE



QUE POUVONS-NOUS AMÉLIORER?



Eclairer de nuit seulement aux endroits et aux moments nécessaires



- Utiliser des détecteurs de mouvement et des minuteries.
- Vitrites, façades, arbres du jardin ... Pourquoi les illuminer?



Réduire l'intensité de l'éclairage

Nos yeux savent bien s'adapter à de faibles intensités lumineuses.



Restreindre l'éclairage vers le ciel

La lumière qui est dirigée vers le haut contribue à une pollution lumineuse inutile et perturbe nos chauves-souris, insectes ...



Eviter d'éclairer la végétation et les milieux aquatiques...

... et protéger ainsi les organismes vivants!



Editeur:

www.ebl.lu
info@ebl.lu
(+352) 247 86831



Partenaire:

Naturpark Our



Publieur:

Commune de Luxembourg



Pacte Climat